

Initiatives ministérielles

Les rapports qui suivent ont été produits pour le ministère de la Justice du Canada afin de fournir au ministre de la Justice et au gouvernement les renseignements statistiques et la recherche de base sur la question. On peut obtenir ces rapports auprès de la Direction de la recherche et de la statistique au ministère de la Justice. Groupe Angus Reid Inc., «Les armes à feu au Canada» (TR1991-8b), 1991; Dansys Consultants, «Les Homicides familiaux perpétrés avec arme à feu» (WD1992-20f), 1992; Moyer S. et J.P. Carrington, «La Disponibilité des armes à feu et les suicides commis au moyen d'une arme à feu» (WD1993-3f), 1992; Axon L. et S. Moyer, «The Use of Firearms in Criminal Incidents in Toronto» (WD1994-19e), septembre 1994; Wade T. et R. Tennuci (de RES Policy Research Inc.), «Examen du système d'enregistrement des armes à feu» (TR1994-9f), 1994; Meredith C., B. Steinke et S. Palmer, «Recherche sur l'application de l'article 85 du Code criminel du Canada (WD1994-20f), 1994; Hung Kwing (du ministère de la Justice), «Statistiques sur les armes à feu», octobre 1994.

[Traduction]

M. Duhamel: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude de la motion:

Mme Jean Payne (St. John's-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'avais la parole tout à l'heure, je parlais du Transfert social canadien.

En annonçant cette année les changements qu'il apportera aux paiements de transfert et qui entreront en vigueur l'an prochain, le gouvernement fédéral a prévenu les provinces suffisamment à l'avance pour qu'elles aient le temps de s'y préparer.

Les chiffres montrent que le montant total des paiements de transfert prévus dans le cadre du TSC, y compris les paiements de péréquation versés aux provinces les plus défavorisées, comme Terre-Neuve, se trouvera à augmenter en 1996-1997 par rapport à 1994-1995. Les paiements de transfert à Terre-Neuve, y compris les paiements de péréquation, augmenteront de 28 millions de dollars en 1996-1997 par rapport à ceux de 1994-1995. Cela montre bien que le gouvernement tient aussi bien aux normes nationales qu'à la péréquation entre les provinces.

• (1225)

Parmi les autres mesures budgétaires en matière de sécurité sociale, je signale l'annonce que des changements seront présentés en septembre dans le but de réformer le régime d'assurance-chômage. Ces changements devraient permettre de réduire de 10 p. 100 la taille globale du programme. En entreprenant ces réformes, le ministre du Développement des ressources humaines est confronté à de nombreux défis et doit tenir compte d'un grand nombre de conditions diverses.

L'automne dernier, le Comité permanent du développement des ressources humaines a entrepris de vastes consultations auprès des Canadiens au sujet de la réforme de la sécurité sociale. Lors de ces consultations, les membres du comité ont entendu à maintes reprises des témoins leur dire que les programmes d'assurance-chômage découragent souvent les gens de retourner au travail. Ils nous ont raconté des cas où on leur avait refusé des prestations d'assurance-chômage parce qu'ils voulaient se recycler alors que d'autres sont payés pour rester chez eux. D'autres parlent de prestations qui vont diminuant alors que des gens dont le conjoint gagne plus de 100 000 \$ par année touchent de généreuses prestations.

Quand on songe à apporter des changements au régime d'assurance-chômage, ce doit être dans le but de concevoir un système qui devrait avoir pour objectif sous-jacent d'aider les gens à retourner au travail tout en distribuant les ressources limitées dont nous disposons à ceux qui en ont le plus besoin.

Le ministre du Développement des ressources humaines gardera ces objectifs à l'esprit quand il se préparera à faire la nécessaire réforme du régime d'assurance-chômage.

Au sujet de la réforme de la sécurité sociale, le ministre des Finances a promis de publier un document sur les modifications à apporter au régime de pensions public afin de garantir sa viabilité à mesure que notre population vieillit. L'objectif sous-jacent de cet examen, je le répète, est de garantir que ce soit les plus démunis qui profitent des ressources limitées disponibles. Par conséquent, les prestations de la Sécurité de la vieillesse seront versées en fonction du revenu familial, comme c'est le cas présentement avec le Supplément de revenu garanti. En outre, nous réexaminerons le Régime de pensions du Canada cet automne pour garantir sa viabilité.

Un autre point sur lequel je voudrais m'arrêter concerne les répercussions du budget sur la petite entreprise. On sait que cette dernière est la locomotive de notre économie. Aujourd'hui, plus de 99 p. 100 de toutes les entreprises au Canada emploient moins de 100 personnes. Le secteur de la petite entreprise représente 40 p. 100 du PIB au Canada. Par-dessus tout, il compte pour plus de la moitié de l'ensemble des emplois du secteur privé.

Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le déficit et la dette sont les principaux problèmes économiques au Canada. Le ministre des Finances a pris note de cette préoccupation et maintient son engagement de réduire le déficit, créant ainsi un climat propice à la croissance de la petite entreprise. La réduction du déficit entraînera également une baisse des taux d'intérêt pour les emprunteurs du secteur de la petite entreprise.